

Comité syndical - Jeudi 25 septembre 2025 à 18h
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Pompignac.
Date de convocation du Comité syndical : 18 septembre 2025.

Secrétaire de séance : Lionel Faye

Présents :

TITULAIRES		SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS				
DALLA LONGA	Marie-France	✗	BOUDON	Chantal
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette
CDC LES COTEAUX BORDELAIS				
AUBIN	Maryse	✗	AVINEN	Marc
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick
COLINET	Christophe	✗	LHOMET	Sylvie
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène
CDC RIVES DE LA LAURENCE				
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno
MARTIN	José	✗	YANINI	Daniel
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre
BAGOLLE	Céline	✗	AYAYI	Sylvie
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS				
MONGET	Alain	✗	ROUGIER	Frédéric
COUTY	Tania		DARRACQ	Elizabeth
GOEURY	Céline		CASTAING	Corinne
BARRABES	Xavier	✗	DELPONT	André
FAYE	Lionel			
CDC DU CREONNAIS				
ZABULON	Alain	✗	MONNERIE	François
PAGÈS	Bernard	✗	LAFON	Maryvonne
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 3 (pouvoir de Tania Couty à Alain Monget, Sylvie Tessier à Marie-France Dalla Longa, Michel Joucreau à Maryse Aubin)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous

Préambule

Madame la Maire de Pompignac **Céline DELIGNY-ESTOVERT** remercie l'accompagnement du PETR auprès des collectivités et des acteurs privés, et notamment le côté opérationnel : aider à structurer les dossiers.

Elle indique qu'il est quelquefois difficile de connaître tous les rouages des structures comme le PETR qui cofinancent les projets publics via le programme Leader.

Information

IA et collectivités territoriales – opportunités et défis dans notre quotidien

Intervention de

- **Christophe Colinet**, Adjoint au maire en charge des transitions écologiques, énergétiques, numériques et solidaires à la Mairie de Carignan de Bordeaux, Chargé de mission Métropole Intelligente au sein de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'information
- **Anthony Magro**, Conseiller numérique pour les entreprises au sein du PETR

Transmission des 2 présentations par mail après la séance.

Les remarques sont les suivantes :

Christophe Colinet : Delibia se base sur Mistral avec des données vérifiées.

Bernard Pagès : Aujourd'hui ses data sont limitées ; pour rédiger les délibérations c'est intéressant.

Maryvonne Lafon : L'IA est utilisée pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Alain Zabulon : Il faut en effet demander automatiquement quelle est la source de l'information apportée.

Xavier Barrabes : On peut le challenger. Il sait mentir, il essaye d'aller plus vite. Humanize AI permet de faire un texte en prenant en compte le ton, l'âge. En lecture de pdf, demander à faire un résumé va vite.

Céline Bagolle : DictIA permet de faire des comptes rendus suite à des enregistrements.

Francis Wilsius : plaisante sur la baisse du financement de l'ingénierie remplacée par l'IA.

Mathilde Feld : Cela permet de voir ce qui existe. C'est un circuit fermé, il ne faut pas s'enfermer, il faut continuer à être créatif, rêver... sans assistance. Il est nécessaire qu'on soit sobre sur l'utilisation de l'IA car cela représente une très grande consommation des ressources : énergie, eau, foncier.

Procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2025

Délib. 19 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Convention Solévent – Achat groupé de panneaux solaires pour les particuliers

Délib. 20 2025

Lors du comité de pilotage du COT du 4 juin dernier, le Pôle Territorial a proposé aux communautés de communes de renforcer l'accompagnement des administrés dans leurs projets de photovoltaïque en toiture.

Une présentation de l'acteur associatif béglais « Les amis de Solévent » (<https://solevent.org/>) a été réalisée.

Avec le soutien de la Métropole Bordelaise, l'association a engagé la mise en place de groupements d'achats photovoltaïques, devenant ainsi le tiers de confiance neutre auprès de la collectivité. Les communautés de communes ci-dessous ont répondu favorablement à la mise en œuvre du partenariat avec l'association Solévent, par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement transmise au Pôle Territorial :

- Communauté de communes Les Rives de la Laurence
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais

La Communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers n'est pas incluse dans ce partenariat, celui-ci étant déjà en vigueur sur son territoire par l'intermédiaire du Pôle Sud Gironde.

L'accompagnement proposé vise à guider les habitants du début à la fin de leur projet (qualification du projet, étude de faisabilité, dimensionnement de l'installation, rentabilité), et ce en toute impartialité. En mai 2025, plus de 200 administrés ont été accompagnés dans une dynamique de groupement d'achat.

Le déploiement du partenariat avec l'association « les amis de Solévent » n'occasionne aucun coût pour les collectivités du Cœur Entre-deux-Mers.

Le partenariat prend effet à compter de la date de signature de la convention et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
– d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur pour EDS Délib. 08 2025 EDS

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2 ;
Vu le tableau des effectifs existants ;

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant l'inscription au tableau d'avancement au grade de rédacteur d'une instructrice de l'Espace Droit des Sols, suite à son inscription sur liste d'aptitude (promotion interne) ;

Le poste d'adjoint administratif à temps complet sur lequel l'agent, instructeur EDS, est actuellement, sera fermé après avis du Comité Social Territorial et délibération du PETR.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste de rédacteur à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des rédacteurs et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération,
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} octobre 2025,
- l'inscription des crédits correspondants au budget annexe EDS.

Demande de subvention fonds UE territoriaux pour le poste de foncier agricole

Délib. 21 2025

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers anime un Programme Alimentaire Territorial depuis 2018 visant à faire collaborer les différentes structures publiques et privées gravitant autour des questions agricoles et alimentaires sur le territoire : le foncier et la production agricole alimentaire / la performance économique et environnementale des exploitations agricoles / l'accessibilité à tous à une alimentation de qualité et locale / la restauration collective et les gaspillages alimentaires.

En plus de coordonner la démarche, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers porte donc des projets multi-partenariaux pour répondre à ces quatre enjeux.

Pour 2026-2027, l'enjeu est de développer les services, en particulier ceux répondant aux enjeux liés au foncier et à l'installation/transmission des exploitations, afin de les rendre plus adaptées aux conjonctures actuelles.

Objectifs et résultats attendus :

- L'Observatoire du Foncier Agricole : faciliter l'installation, la transmission et la diversification
- Résultats attendus : augmentation du nombre de communes intégrées dans l'Observatoire
- Sensibiliser les élus des collectivités locales aux problématiques agricoles et accompagner les projets publics

Résultats attendus : des projets publics accompagnés et mise en place d'actions de sensibilisation

- Développer des services liés aux problématiques d'urbanisme

Résultats attendus : mise en place d'actions (formations, réunions, etc.) avec un nombre de participants satisfaisants

- Trouver des solutions pour animer un réseau d'acteurs publics et privés afin d'améliorer la réactivité de l'accompagnement mais aussi l'attractivité du territoire

Résultats attendus : proposition de solutions d'animation et mise en place de celles-ci

La présente demande concerne l'ingénierie nécessaire au Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers pour mener des actions permettant de répondre au premier enjeu « le foncier et le développement de la production agricole alimentaire ».

DEPENSES 2026-2027

Cout total (TTC) : 110 341,44€

Liste des coûts - par dépenses ou nature :

Frais salariaux – 1 ETP sur 2 années civiles (2026 et 2027) 1607h * 2 ans * 28,85€ =	92 723,90€
Forfait frais de déplacement (4%)	3 708,96€
Forfait frais de structure (15%)	13 908,58€

RESSOURCES – Plan de financement

Montant subvention européenne demandée : 75 000€

Liste des autres financeurs publics ou privés :

Autres financeurs publics ou privés	Montant
Europe via le GAL Cœur Entre-deux-Mers	75 000,00€
Autofinancement PETR	35 341,44€

Les remarques sont les suivantes :

Mathilde Feld : Quelles sont les questions que vous vous posez sur le volet « friches » ?

Alain Monget : Nous avons produit un panorama de l'arrachage par communauté de communes, nous avons un suivi assez fin. L'Entre-deux-Mers est la 2^{ème} région la plus impactée après le Libournais. Nous avons également un travail sur la diversification alimentaire via notre PAT, nous travaillons sur la mise en place d'ateliers de diversification avec nos agriculteurs. Nous avons une réflexion sur la mise en place de zones d'activités agricoles depuis 2018 et nous souhaitons accompagner nos communautés de communes sur ce projet.

Bernard Pagès : Via les fonds européens, nous finançons des outils de transformation notamment au niveau des fruits à coque.

Alain Monget : Nous incitons les communautés de communes à développer leur règlement d'intervention pour les agriculteurs. C'est un enjeu de territoire.

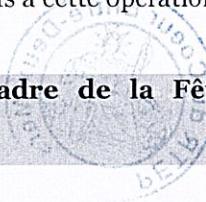
Alain Zabulon : Nous préservons les zones agricoles dans notre PLUi pour que les agriculteurs puissent se développer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Convention avec E2M Tourisme dans le cadre de la Fête de l'Agriculture et de l'Alimentation 2025

Délib. 22 2025



Pour l'édition 2025 de la Fête de l'Agriculture et de l'Alimentation Locale, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers a déposé une candidature à l'opération « Coup de Cœur » des Journées Nationales de l'Agriculture (JNAgri) afin d'obtenir un soutien financier pour la mise en place d'un jeu-concours.

Lauréat de cette opération, le Pôle Territorial a sollicité l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers pour faciliter la réception de ce financement, le Pôle ne pouvant pas émettre de factures directement.

La convention prévoit donc que l'Office de Tourisme perçoive les fonds des JNAgri, puis les reverse au Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers.

Rappel de l'objectif et du fonctionnement du jeu-concours :

Ce dispositif avait pour but d'inciter les visiteurs à se déplacer sur plusieurs lieux de la fête, afin de renforcer la visibilité et la fréquentation des animations proposées.

Le jeu-concours reposait sur une tombola numérique : chaque visiteur pouvait s'inscrire en ligne et augmenter ses chances de gagner en se rendant sur plusieurs lieux participants de la Fête Agri'Alim. Cinq bons d'achat de 50 € en produits locaux étaient mis en jeu, avec un tirage au sort organisé le mardi matin suivant les festivités.

Les gagnants recevaient deux bons de 25 €, valables dans les points de vente partenaires listés sur le site internet.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce sujet.

Focus et temps d'échanges

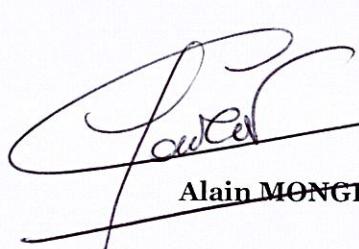
- **Conférence des Maires vendredi 17 octobre** dès 9h au Château de Seguin, Lignan-de-Bordeaux « 25 ans de coopération »
- **Le devenir des fonds européens après 2027**

Alain Monget : La future programmation des fonds européens est en cours de négociation au niveau de l'Europe, avec de fortes incertitudes sur le devenir de la politique de cohésion des territoires. C'est le territoire qui a connaissance des projets qui font vivre nos territoires. On entend lors des inaugurations que sans les fonds européens locaux, beaucoup de projets n'auraient pas pu être réalisés.

Bernard Pagès : Une interrogation concerne le maintien ou non des fonds Leader. Nous intervenons pour que ces fonds soient maintenus, en s'appuyant sur notre expérience et la réelle plus-value de ces fonds pour le développement de notre territoire.

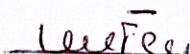
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Président,



Alain MONGET

Le Secrétaire de séance,



Lionel FAYE